

ACTION 17 : Organiser la participation des parents aux instances départementales



FICHE ACTION N°17

Pilotage : DPPE

Co-pilotage : à déterminer

Contributeurs :

COPIL ODPE
UDAF
ESSMS et LVA
MDD
Parents

Indicateurs :

Nombre de parents participant à des instances

Nombre de réunions du groupe de travail

Supports d'information et mode de diffusion

Entrée effective de parents à l'ODPE

Éléments de contexte :

La question du travail avec les familles en protection de l'enfance est ancienne mais toujours aussi prégnante. Evoqué dans la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale comme un principe incontournable de l'intervention, elle renvoie à des représentations personnelles et idéologiques parfois difficiles à surmonter.

Ces interrogations sont d'autant plus importantes lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance. L'enfant est « retiré » de son milieu familial, ce qui freine parfois l'implication des parents.

Objectifs et enjeux :

- Considérer les familles comme des acteurs à part entière et non comme des « bénéficiaires de service » ;
- Renforcer la confiance et la collaboration avec les parents ;
- Ajuster la réponse des services de protection de l'enfance aux besoins des familles, améliorer la qualité et l'efficacité des réponses ;
- Renforcer les compétences parentales par une meilleure compréhension des fonctionnements de la protection de l'enfance.

Déclinaisons opérationnelles :

- Promouvoir auprès des professionnels l'intérêt de la participation des publics aux déclinaisons de la politique de protection de l'enfance ;
- Constituer un groupe de travail avec des parents pour travailler sur le développement de la participation des parents aux instances départementales ;
- Créer des supports d'information à l'attention des familles sur le fonctionnement des instances de protection de l'enfance ;
- Identifier des parents pour entrer au comité de pilotage de l'ODPE.